

*s. Julien
de Toléde.*

en trois livres. Le premier est de l'Origine de la mort des hommes. Le second est de l'Etat des ames des défunts, jusqu'à la resurrection. Le troisieme est de la Resurrection derniere. Il a fait encore un livre de réponses, adressé à la même personne, dans lequel il soutient les Canons & les Loix par lesquels il est défendu aux Esclaves Chrétiens de servir des Infideles. On a aussi un livre Apogetique de la Foi, adressé au Pape Benoît; & un autre Apogetique sur trois articles, sur lesquels l'Evêque de Rome sembloit avoir eu quelque doute; un petit Ecrit des remedes contre les blasphemes, avec une lettre à l'Abbé Adrien; un Traité de la preuve du fixieme âge, à la tête duquel il y a une lettre au Roi Ervige avec une priere. Cét Ouvrage est divisé en trois livres. Le premier contient les passages de l'ancien Testament, qui montrent, sans qu'il soit besoin de supputation d'années, que le Messie est venu. Le second livre fait voir par la doctrine des Apôtres, que JESUS-CHRIST est venu dans la plénitude des temps. Le troisieme prouve que le fixieme âge, dans lequel le Messie devoit venir, est arrivé. Il y distingue les cinq âges qui l'ont précédé, non par les années; mais par les generations. On a encore un Recueil de ses Poëmes, qui contient des Hymnes, des Epitaphes & des Epigrammes en tres-grand nombre; un livre de lettres; un Recueil de Sermons, parmi lesquels on trouve un petit Ecrit de la Protection de la maison de Dieu, & de ceux qui s'y retirent; un livre intitulé, Des contrarietez de l'Ecriture, divisé en deux Parties, dont la premiere contient ce qui regarde l'ancien Testament; & la seconde ce qui concerne le nouveau. Un livre d'Histoire de ce qui s'est passé dans la Gaule du temps du Roi Wamba; un Recueil de Sentences, tirées de Saint Augustin sur les Picaumes; des Extraits de livres du même Pere, contre Julien; un Traité des Jugemens divins, tiré de l'Ecriture sainte, avec une lettre au Roi Ervige; un Traité contre ceux qui persecutent les personnes qui se sauvent dans les Eglises; un livre des Messies pour toute l'année, divisé en quatre Parties, dans lequel il en a corrigé quelques-unes qui étoient ou corrompues ou imparfaites, & en a fait de nouvelles. Un livre d'Oraisons pour les Fêtes de l'Eglise de Toléde, réformées ou faites nouvellement.

De tous ces Ouvrages voici ceux qui nous restent.

Le Traité des Prognostiques adressé à Idatius, Evêque de Barcelone, avec la lettre & la priere, les trois livres pour montrer le fixieme âge

contre les Juifs, & l'Histoire des actions de *s. Julien de Toléde.* Wamba dans les Gaules.

Dans le premier livre du Traité des Prognostiques, il traite de la mort des hommes. Il montre que c'est le péché qui les a assujétis à la mort, & il pretend qu'elle est appellée *mort*, à *morfu*, parce que le premier homme est devenu mortel, en mangeant du fruit dont Dieu lui avoit défendu de manger. Il croit que quoi-que la mort ne soit pas un bien, elle est néanmoins utile aux Justes, & qu'une mort dure remet des pechez. Il examine pourquoi le Baptême remettant le péché originel, n'exempte pas l'homme de la loi de la mort; & il en rend deux raisons tirées de Saint Augustin & de Julien Pomere. Il croit que les Anges assistent les Justes à la mort, & que les Demons leur dressent alors des embûches. Il loué la pieté des Fideles, qui ont soin de rendre à leurs parens les derniers devoirs. Il rapporte là-dessus les passages de S. Augustin sur les Sacrifices que l'on offre pour les morts, & sur les suffrages des Martyrs.

Dans le second, qui est de l'état des ames après la mort, il dit que celles des parfaits Chrétiens sont aussi-tôt transportées dans un Paradis, où elles attendent avec joye la resurrection de leurs corps, & qu'elles jouissent en celui de la beatitude & de la connoissance de Dieu. Il croit que celles de ceux qui ont des pechez à effacer sont retardées pendant quelque temps; mais que si les unes n'ont pas une vision aussi parfaite de la Substance divine, qu'ils l'auront après la resurrection, quoi-qu'elles voyent déjà Dieu, & qu'elles regnent avec JESUS-CHRIST; que les méchans sont précipitez aussi-tôt après leur mort dans l'enfer, où ils souffrent des supplices qui ne finiront jamais. Il établit le Purgatoire, qu'il croit un veritable feu qui expie en l'autre monde les pechez qui restent lorsqu'on meurt; & il croit qu'on y demeure à proportion du nombre, ou de la grandeur des pechez que l'on a commis. Il pretend que les ames des morts se peuvent connoître. Il dit que les morts prient pour les vivans; mais qu'ils ne prient point pour les damnés. Qu'ils connoissent ce qui se passe ici-bas; qu'ils sont touchés de compassion pour ceux qu'ils ont connu; qu'ils souhaitent ardemment le salut des hommes; qu'ils apparoissent quelquefois aux vivans; que les damnés ne voyent que quelques Bienheureux, &c.

Le troisieme livre est du Jugement & de la Resurrection. Voici un Abrégé de ses opinions. On ne sçaurroit sçavoir le temps ni le lieu du Jugement dernier, ni combien il durera. JESUS-CHRIST y paroitra descendant du ciel avec des Anges,